

RAPPORT D'AUDIT 2024



VOS INFORMATIONS

➤ **Nom du signataire:** BECK Florent

➤ **Vos coordonnées :** 06 48 65 29 51 -
contact@jardin-des-faunes.fr

➤ **Vos activités auditées :**

PRODUCTION VEGETALE(DA)

Autre transformation et conservation de fruits et légumes(AP) /
Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules(AP)

➤ **Accès à votre espace client en ligne :**

<http://clients.ecocert.com>

Tous les certificats sont en ligne sur www.ecocert.fr

VOS CONTACTS

➤ **Auditeur :**

DA CUNHA Sylvain
+33 6 07 38 78 18
sylvain.dacunha@ecocert.com

➤ **Suivi de votre dossier :**

Service Certification
05 62 07 34 24
service.certification@ecocert.com

DONNÉES DE L'AUDIT

➤ **Référentiel de certification :** EU 2018/848 [FR]

➤ **Type d'audit :** Contrôle complet annuel (Avec prise de rendez-vous)

Date(s) d'audit : 25/03/2024 de 09:15 à 11:25

➤ **Auditeur :** DA CUNHA Sylvain

Prélèvement effectué: OUI - NON

➤ **Opérateur audité :** BECK FLORENT
Le Jardin des Faunes-840 rte de Cabanne
64370 Mesplède - FRANCE

➤ **Participant(s) à l'audit :** Florent BECK

RÉSULTAT DE L'AUDIT

1. LISTE DES NON-CONFORMITÉS RELEVÉES DURANT L'AUDIT

NON-CONFORMITÉS POUVANT CONDUIRE À UNE DÉCISION DE CERTIFICATION DÉFAVORABLE

Pas de non-conformité

AUTRES NON-CONFORMITÉS

Référence règlement.	Manquement du catalogue INAO	Constat de l'auditeur
EU 2018/848 [FR]		
2018/848 art. 32.1., 32.2., 33.1., 33.3, 33.4., Annexe V, point 1.1. à 1.5. (logo) et 2021/279 art. 3.1	315 - Etiquetage (y compris la publicité et les documents commerciaux) non-conforme au regard des indications obligatoires mentionnées au chapitre IV du RUE 2018/848 (EU 2018/848 [FR])	Pour les sauces pimentée et les confits d'aubergine au piment, la liste des ingrédients est erronée : - mention de sucre bio alors qu'il n'y en a pas dans le produit Sauce pimentée. - l'ordre décroissant n'est pas respecté pour le confit d'aubergine au piment.

INFORMATION IMPORTANTE :

Les non-conformités figurant au tableau ci-dessus vous imposent de vous **mettre en conformité**, ou d'adresser à Ecocert France un **plan d'action sous 15 jours**. Passé ce délai, votre dossier sera étudié en tenant compte de l'ensemble des éléments en notre possession. En cas de persistance de ces non-conformités, de non-respect de votre plan d'actions ou d'inefficacité constaté par votre auditeur, celui-ci pourra relever une non-conformité en récidive susceptible d'entraîner une décision de certification défavorable.

2. OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR**Conditions d'audit**

25/03/2024 : audit annuel.

Le portail client est à jour (parcellaire avec la PAC 2023). La PAC 2024 sera à synchroniser dès qu'elle sera disponible.

Cultures en cours : 0,14 Ha de légumes et le reste en prairie / bois et haie.

Les produits transformés sont à jour sur le portail client. Transformation effectuée en location de salle à la Halle technologique de Montardon et à la maison de l'opérateur.

Evaluation de l'entité auditée - points forts

Bonne traçabilité (suivi des semences et transformations).

Portail client

Tout changement dans votre activité biologique doit être signalé à Ecocert via votre portail client.

Une hotline est à votre disposition au 05 62 07 39 37.

Eléments consultés

Comptabilité (factures, statistiques) : factures.

Déclarations PAC, MSA, CVI : PAC 2023.

Exercice de traçabilité et comptabilité matière

Garanties fournisseurs

Plan de l'exploitation (parcelles/photos/cadastre)

Recettes

Suivi de culture (cahier, registre...) : registre

Suivi des fabrications (cahier, registres, logiciel...) : registre.

Visite parcelles : toutes.

Visite stocks : MP, semences, intrants et récoltes.

3. SIGNATURE DU RAPPORT D'AUDIT

Ce rapport est exclusivement destiné à ECOCERT France et à l'opérateur engagé, en vue de l'obtention d'une certification suivant le référentiel susmentionné. **Il ne préjuge en aucun cas de la certification effective des produits de l'opérateur et ne doit pas être transmis à des tiers.**

Par la signature de ce rapport, l'opérateur ou son représentant:

- Atteste exploiter, et ce à titre exclusif, les parcelles soumises au processus de certification et être en mesure, le cas échéant, de fournir tout élément permettant d'en justifier,
- Atteste qu'il n'exploite pas, que ce soit en bio ou en conventionnel, d'autres parcelles que celles soumises au processus de certification (cf liste des cultures au paragraphe 2 ci-dessus)
- Déclare avoir pris connaissance du rapport dans son intégralité et approuver son contenu, en particulier les éventuels écarts mentionnés au(x) paragraphe(s) ci-dessus.
- S'engage à mettre en place les actions correctives nécessaires dans les délais les plus brefs.



Ecocert a mis en place un portail dématérialisé et vous invite à renseigner toutes vos données en temps réel sur www.clients.ecocert.com. Vos documents de certification seront mis à disposition sur votre portail client Ecocert exclusivement. Vous en serez informés par l'envoi d'un email à l'adresse que vous nous avez communiquée et indiquée ci-contre. Tout changement de cette adresse email devra nous être signalé depuis le portail client dans les plus brefs délais.

Adresse email :
contact@jardin-des-faunes.fr

Fait à : Mesplède

le 25/03/2024

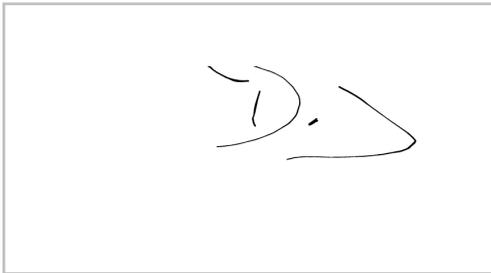
Pour Ecocert France

Nom de l'auditeur : DA CUNHA Sylvain

Pour le client

Nom du signataire: Florent BECK

Signature:



Signature:

